

29 JANVIER 2019

// CNM - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE //

LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE, UN SOUTIEN POUR LA DIVERSITÉ MUSICALE, ET UN ACCOMPAGNEMENT DE TOUTES LES STRUCTURES MUSICALES

Le Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles (SNES) remercie les Députés Émilie CARIOU et Pascal BOIS pour leur rapport sur le Centre National de la Musique (CNM) remis le 23 janvier 2019, au Premier ministre, Édouard Philippe en présence de M. Franck Riester, ministre de la Culture.

Ce rapport amorce la mise en place du comité de pilotage du futur établissement public qui devrait voir le jour le 1^{er} janvier 2020.

Le SNES, deuxième syndicat représentatif du spectacle vivant qui compte 250 adhérents constitués en TPE et PME assurent, grâce à leurs activités de production et de diffusion, l'expression de toutes les esthétiques musicales sur les territoires :

- Les musiques classiques ;
- Les musiques actuelles ;
- Les musiques du monde et les musiques traditionnelles ;
- Les musiques électroniques ;
- Les spectacles de variétés...

Le Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles (SNES), de par son attachement au Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz (CNV) s'est associé pleinement aux travaux de mise en place du CNM et souhaite participer au comité de pilotage du futur établissement.

La diversité doit permettre au plus grand nombre, l'accès à la musique sur l'ensemble du territoire.

▶▶▶ CONTACT Philippe CHAPELON, délégué général
01 42 97 98 99 / syndicat@spectacle-snes.org